

RAPPORT RÉGLEMENTAIRE



23
24

Sommaire

- 1. Notre organisation ESG**
- 2. La place de l'ESG dans notre processus d'investissement - SFDR**
- 3. Notre approche carbone et biodiversité – LEC article 29**
- 4. Notre politique d'Engagement Actionnarial**

Annexes

Annexe 1 : liste des produits financiers Article 8 et 9 SFDR

Annexe 2 : liste exclusion IXO 5 – Article 8 selon le règlement SFDR

1- L'organisation ESG au sein de iXO Private Equity

iXO Private Equity est une société de gestion indépendante travaillant dans le Grand Sud de la France.

Son ambition est d'être une référence sur son territoire pour sa contribution au développement économique, pour son éthique des affaires, en particulier son profond respect des femmes et des hommes aux côtés de qui elle travaille, pour son attention aux problématiques environnementales, et pour sa prise en compte de l'intérêt long terme des investisseurs de l'ensemble de ses fonds. En tant qu'acteur du capital investissement, iXO Private Equity cherche à apporter à la fois :

- Aux entreprises à fort potentiel, l'accompagnement et les moyens d'un développement responsable de leurs projets, et,
- À ceux qui lui confient leur épargne, une potentielle rentabilité financière en ligne avec leurs attentes, et toujours compatible avec le développement de long terme des entreprises.

iXO Private Equity intègre la RSE dans la gestion de l'ensemble de ses fonds, ainsi que dans ses pratiques quotidiennes. Elle cherche la mise en œuvre systématique des critères ESG au sein de la société de gestion et des participations des fonds qu'elle gère dans :

- La gestion propre et les pratiques internes quotidiennes,
- Les processus décisionnels d'investissement et, pour les FPCI, de suivi des participations,
- La bonne gouvernance des entreprises accompagnées, notamment en veillant à ce que celles-ci intègrent, elles aussi, les préoccupations sociales, environnementales et de gouvernance.

La société de gestion s'est par ailleurs engagée en étant signataire depuis :



Notation PRI 2024 ¹ :

- Policy Governance & Strategy : ★★☆☆☆ (77/100)
- Direct - Private Equity : ★★☆☆☆ (96/100)
- Confidence Building Measures : ★★☆☆☆ (100/100)

¹ [iXO Private Equity | Signatory profile | PRI – Périmètre FPCI](#)

Organisation et gouvernance ESG

Le Directoire de iXO Private Equity supervise, définit et valide la stratégie d'investissement responsable et les orientations stratégiques RSE de la société de gestion.

Le pôle ESG/RSE, partie intégrante des équipes d'investissement a pour missions, en coordination avec le Front, Middle et Back Office de :

- Participer à l'étude des opportunités et aux décisions d'investissement au sein du Comité d'investissement hebdomadaire,
- Piloter, déployer et mettre en œuvre la stratégie d'investissement responsable de la société de gestion,
- Accompagner, systématiquement pour les FPCI et dans la mesure du possible pour les FIP, en proximité, les participations dans l'identification, la mise en place, le déploiement de leur démarche développement durable et la définition de leurs axes de progrès RSE,
- Piloter et mettre en œuvre la démarche RSE de la société de gestion.

Ce pôle est composé de la responsable RSE, membre du Front Office rattachée à la Direction Générale et membre permanente du Comité d'investissement, de la gestionnaire Middle-Office pour 50% de son temps et d'un alternant RSE à 100% de son temps sur les sujets ESG. L'effectif dédié aux sujets RSE au sein de iXO Private Equity représente **10% de l'effectif total de la société**.

La société de gestion a également mis en place un groupe de travail dédié à la RSE composé de 5 personnes issues du Directoire, du Front, et du Middle/Back Office. Ce groupe de travail a pour objet de :

- Revoir les enjeux ESG pour iXO Private Equity, l'ensemble des fonds qu'elle gère et leurs sociétés du portefeuille de ces fonds,
- Proposer des outils de montée en compétence des équipes d'iXO Private Equity sur les sujets RSE/ESG,
- Réfléchir sur le mode et le format d'échange auprès des sociétés du portefeuille de ces fonds.

Enfin, chaque membre de l'équipe d'iXO Private Equity est ambassadeur de la démarche « investisseur responsable » de la société de gestion.

Le budget total dédié à l'ESG, au cours du dernier exercice **représente 4.1% du budget global soit environ 327K€**.

Sensibilisation & formation RSE des collaborateurs de la société de gestion

La montée en compétence des équipes concernant la finance responsable est primordiale au sein de la société de gestion. Dans ce cadre-là, l'équipe RSE a mis en place plusieurs outils et supports de sensibilisation et de formation sur le sujet.

Par exemple, en 2023, l'ensemble des salariés d'iXO Private Equity a été formé et sensibilisé aux enjeux carbone et biodiversité via un atelier d'une demi-journée. Au cours de cet atelier opérationnel, des cas pratiques ont été développés à partir de participations en portefeuille.

Par ailleurs, tout au long de l'année, l'équipe RSE élabore et diffuse des supports pédagogiques courts sur les thématiques RSE clés du moment. Cette année plusieurs notes ont été réalisées, telles qu'une

note sur la CSRD, le bilan carbone ou la stratégie de décarbonation, afin d'informer et de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs.

Enfin, les collaborateurs sont encouragés, à participer à des conférences et webinaires RSE pour approfondir leurs connaissances sur le sujet.

Identification des risques en matière de durabilité

iXO Private Equity, en tant qu'investisseur responsable, a pleinement conscience que ses investissements peuvent générer des impacts significatifs. C'est pourquoi la société analyse ses risques afin d'anticiper, mesurer et atténuer leurs effets sur les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

iXO Private Equity identifie les risques ESG auxquels la société de gestion et les participations de l'ensemble de ses fonds peuvent être soumis comme suit :

- **Risques environnementaux** : climatiques et biodiversité, respect de la législation de l'Union Européenne sur les obligations durables pour l'environnement.
- **Risques sociaux** : santé et sécurité, diversité et inclusion, bien-être au travail, respect des Droits Humains.
- **Risques de gouvernance** : litiges et controverses, lutte contre la corruption, RGPD, cybersécurité.
- **Risques réglementaires** : Règlement SFDR, Article 29 LEC, Taxonomie (et notamment, changement dans la réglementation).

Dans le processus d'investissement, iXO Private Equity assure la prise en compte des risques de durabilité tout au long de son processus d'investissement et, pour les FPCI qu'elle gère, notamment dans le cadre de la collecte de données annuelle.

L'ensemble des thématique ESG sont prises en compte, pour tous les fonds gérés par iXO Private Equity, avec un focus particulier sur les axes suivants :

Environnement	Social	Gouvernance
<ul style="list-style-type: none"> > Consommations énergétiques et émissions de GES > Gestion de l'eau > Gestion des déchets > Biodiversité > Gestion des matières premières > Produit responsable : ACV, écoconception... > Economie circulaire 	<ul style="list-style-type: none"> > Santé, sécurité et sureté > Diversité et inclusion > Formation > Bien être et qualité de vie au travail > Libertés fondamentales et droits humains > Conditions de travail > Création d'emplois 	<ul style="list-style-type: none"> > Ethique et conformité > Partage de la création de valeur > Impact territorial > Instances de gouvernance : RSE, diversité et indépendance > Relation avec la chaine de valeur : fournisseurs, sous-traitants et clients > Diversification des activités > Organisation et démarche RSE > Initiatives sociétales > Certifications, évaluations et labels

En tant que membre de l'ICI – initiative Climat International, iXO Private Equity s'engage à prendre en compte les risques climatiques dans ses décisions d'investissement. La société de gestion est consciente que les entreprises et actifs en portefeuille ont des impacts sur le changement climatique et peuvent être exposés à des risques climatiques (physiques et de transition).

iXO Private Equity cherche en permanence à affiner et améliorer son analyse des risques afin d'être en mesure de définir, avec plus de précision, chacun des risques identifiés ainsi que leur probabilité de survenance dans tel ou tel secteur d'activité et/ou secteur géographique.

Pour l'ensemble des fonds gérés par iXO Private Equity, l'analyse climat approfondie préinvestissement s'appuie sur les questions suivantes :

- L'entreprise est-elle concernée par une réglementation liée aux émissions de GES ?
- L'entreprise appartient-elle à une chaîne de valeur dont les parties prenantes attachent une importance particulière à l'empreinte carbone ?
- Est-ce que l'entreprise anticipe un risque de substitution de ses produits/services par des alternatives moins émettrices en GES ?
- L'entreprise ou son secteur industriel ont-ils récemment fait l'objet d'une controverse en lien avec les sujets carbone ? L'entreprise anticipe-t-elle un risque d'image avec les sujets carbone ?
- Une partie de la chaîne de valeur est-elle située dans une zone géographique présentant un risque climatique élevé ?

Moyens mis en place pour répondre à l'ambition RSE de la société de gestion

La société de gestion est amenée ponctuellement à faire appel à des experts RSE pour affiner son expertise sur certains sujets ESG, et par ailleurs, dans le cadre de sa stratégie environnement, elle se fait accompagner par deux prestataires externes de manière suivie sur le carbone et sur la biodiversité.

iXO Private Equity s'est doté, fin 2022, d'un outil pour la collecte de données ESG des sociétés du portefeuille des FPCI qu'elle gère. Les données recueillies, lors de la campagne annuelle, sont :

- Les données RSE générales,
- Les données correspondant aux axes RSE spécifiques fixés avec chaque société,
- Les données en lien avec la maturité carbone de chaque société,
- Les données afin d'estimer les impacts et les dépendances en lien avec la biodiversité.

Cet outil permet, également, l'homogénéisation et la fiabilisation des données, ainsi que le suivi et le pilotage des démarches RSE de chaque société.

Intégration des risques en matière de durabilité dans la politique de rémunération de la société de gestion

Compte tenu de la politique de rémunération de la société de gestion à ce jour en vigueur, iXO Private Equity n'intègre pas les risques en matière de durabilité dans sa politique de rémunération.

Cette dernière n'ayant pas de composante variable, elle adopte une approche basée sur la performance tout en limitant la prise de risques excessifs, grâce notamment à un processus d'investissement structuré, y compris en ce qui concerne les risques liés à la durabilité.

Cette précision est apportée sous réserve de l'évolution future de la réglementation et/ou de précisions qui pourraient être apportées par la Commission Européenne, l'ESMA ou encore l'AMF sur ce sujet.

2- La place de l'ESG dans le processus d'investissement – règlement SFDR

La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement

Avec l'aide notamment de la responsable RSE au sein des équipes du Front Office, et au sein du Comité d'investissement hebdomadaire, iXO Private Equity prend en compte les risques en matière de durabilité dans tout son processus de décision d'investissement, de la phase de préinvestissement, pour les FPCI et les FIP, jusqu'à, le cas échéant, la phase de détention et de désinvestissement, pour les FPCI. Une description des principaux risques ESG identifiés par iXO Private Equity au niveau des participations des FPCI qu'elle gère figure à la page 5 du présent rapport.

Préinvestissement :

Comme indiqué ci-dessus, la prise en compte des risques de durabilité, en phase de préinvestissement (et donc, dans le cadre des décisions d'investissement) concerne tous les fonds gérés par iXO Private Equity.

La maturité et l'engagement RSE de chaque opportunité d'investissement est étudiée, notamment via la réalisation d'une **analyse RSE**, quasi-systématiquement externalisée, dans le but d'identifier et d'analyser un ensemble de considérations sociales, environnementales et de gouvernance de la société concernée. Les conclusions de cette analyse, sont intégrées à la note d'investissement, et sont systématiquement présentées en Comité d'investissement pour échange en vue de sa décision finale d'investissement. En tant que signataire de l'ICI – initiative Climat International, iXO Private Equity prend en compte systématiquement les **enjeux climatiques** dans son processus de décision d'investissement, notamment via un questionnaire spécifique inclus dans l'analyse RSE. Ces étapes permettent à iXO Private Equity, d'établir un diagnostic de la société étudiée sur la base d'éléments qualitatifs et quantitatifs d'ordre financiers ou extra-financiers.

Si, au cours de l'analyse RSE, des points critiques sont relevés, la décision d'investissement peut être négative, ou un engagement par la société cible de remédier à ces sujets rapidement peut par exemple être formalisé au sein d'un protocole ou d'un pacte d'actionnaires.

Vis-à-vis des FPCI qu'elle gère, iXO Private Equity dispose également, pour chacun des FPCI, d'une **politique d'exclusion sectorielle**. En application de cette politique, aucune entreprise dont les activités font partie de la liste d'exclusion ne sera étudiée ni présentée au Comité d'investissement.

Accompagnement, pour les sociétés du portefeuille des FPCI :

Si aucun point critique n'est relevé, les axes d'amélioration retenus sont formalisés dans un plan d'actions au cours de la 1^{ère} année d'accompagnement de la société.

Chaque axe ESG identifié, le cas échéant, est pris en considération par la société de gestion, qui a cet effet :

1. Identifie un (ou plusieurs) **axe(s) ESG**,
2. Définit un (ou plusieurs) **objectif(s) quantitatif(s) et/ou qualitatif(s)**,
3. Met en place un **plan d'actions**, dans la mesure du possible,
4. Identifie un ou plusieurs **KPI de suivi**.

Chaque axe ESG est identifié en collaboration avec l'équipe dirigeante de la société concernée, en cohérence avec ses activités, les enjeux et les risques en matière de durabilité identifiés et qu'iXO Private Equity prend en considération ainsi que les externalités négatives qu'elle cherche à réduire.

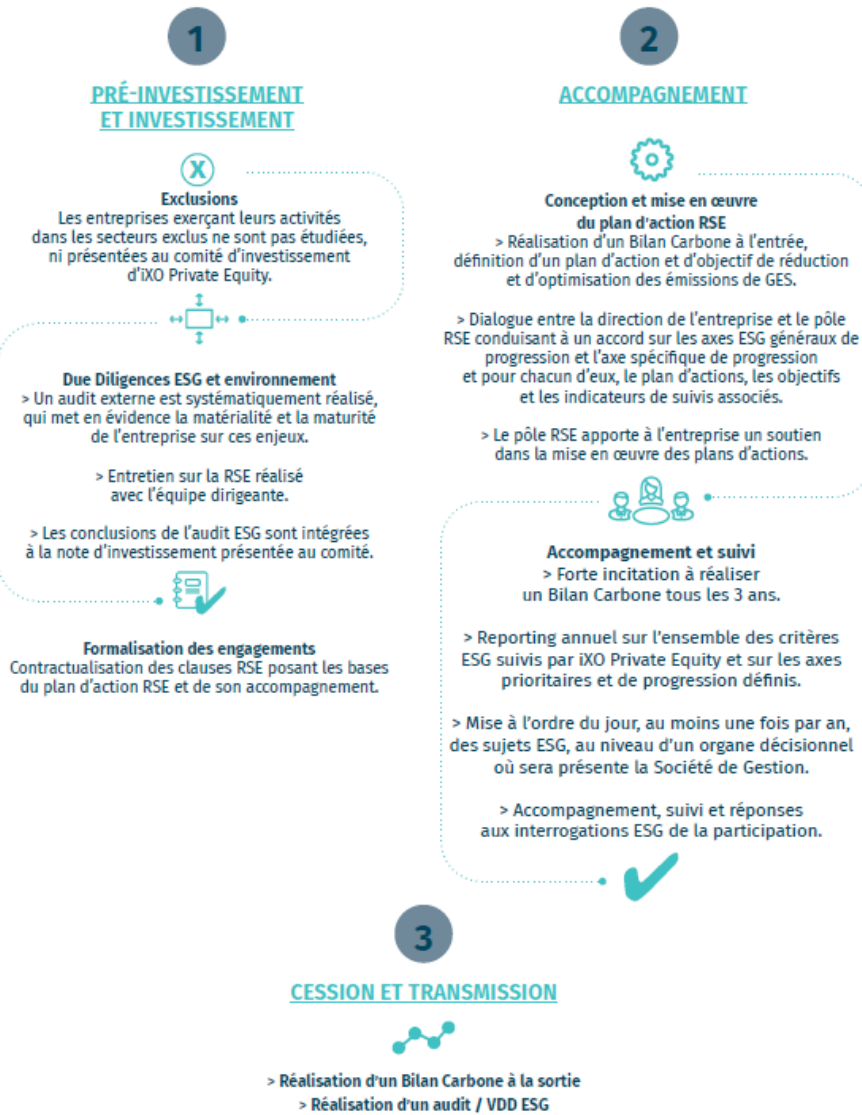
Le nombre d'axes ESG est d'un minimum de 3 par entreprise du portefeuille des FPCI. Une fois identifiés, iXO Private Equity cherche à accompagner chaque entreprise dans la mise en place de ses plans d'actions.

Afin de suivre les évolutions sur chacun des axes ESG qui auront été identifiés en amont, iXO Private Equity demande un **reporting annuel** à chaque entreprise du portefeuille des FPCI sur chaque axe qui aura été retenu. Une synthèse des informations obtenues dans le cadre de ce reporting sont ensuite intégrées dans le rapport de gestion de chaque FPCI.

Phase de cession

Systématique pour le FPCI IXO 5 et optionnelle pour tous les autres fonds (en ce compris, les FPCI et FIP), une **analyse RSE** est réalisée lors de la phase de cession de la participation, afin de valider le niveau de maturité RSE de la société et de mesurer les avancées et améliorations réalisées depuis notre entrée au capital.

Illustration de l'intégration de l'ESG dans le processus d'investissement avec le fonds IXO 5, article 8 selon le règlement SFDR :



Synthèse de la politique d'exclusion de IXO 5 :

La version complète, est disponible en annexe 2 du présent document

Activités exclues	Exclusions sur la base de comportements
<ul style="list-style-type: none"> - Commerce et production des armements controversés - Systèmes de défense - Production et commerce de tabac et produits équivalents - CA>20% des activités en rapport avec les énergies fossiles conventionnelles et non conventionnelles - Production/financement de boissons alcooliques distillées ou autre activité connexe - Exploitation de casinos, de jeux d'argent et de hasard - Prostitution et pornographie - Production et création d'organismes génétiquement modifiés (OGM) 	<ul style="list-style-type: none"> - Activités entraînant des risques avérés d'un point de vue ESG et notamment vis-à-vis des 14 indicateurs de durabilité (PAI) - Sociétés ne respectant pas les 10 principes figurant au Pacte Mondial des Nations Unies - Sociétés ne respectant pas les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail - Sociétés ne respectant pas la convention CITES sur le commerce international des espèces de faune et flore sauvages menacées d'extinction

Non-prise en considération des incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

A l'heure actuelle, iXO Private Equity ne prend pas en compte les incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité car un travail est toujours en cours sur ses procédures afin d'intégrer tous les éléments et outils nécessaires pour mettre en œuvre convenablement la réglementation applicable en la matière.

Toutefois, dans le cadre de son nouveau FPCI, classé article 8 (SFDR), elle fera ses meilleurs efforts pour recourir, pour chaque entreprise du portefeuille, aux 14 indicateurs de durabilité du tableau 1 de l'Annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 du 6 avril 2022 et en établir la mesure une fois par an dans un but de réduction des externalités négatives.

3- Notre approche carbone et biodiversité – LEC article 29 ²

iXO Private Equity a défini, sur le périmètre des FPCI qu'elle gère, lors du précédent exercice, le cadre de sa stratégie environnement.



Côté carbone, lors de l'exercice 2023/2024, la société de gestion a avancé sur la dernière phase de sa stratégie.

Concernant les émissions propres à la société de gestion : iXO Private Equity s'est fait accompagner dans cette phase à l'aide de la méthode ACT Pas à Pas ^(R) de l'Ademe. Cette méthode accompagne les entreprises dans l'identification, le cadrage et la structuration de leur stratégie de décarbonation. La société de gestion met actuellement en œuvre le plan d'action de sa trajectoire de décarbonation.

Concernant les émissions financées : iXO Private Equity a poursuivi son travail d'accompagnement des sociétés en portefeuille des FPCI qu'elle gère pour gagner en maturité et accélérer la mise en place de leur plan de décarbonation. En parallèle, le calcul des émissions financées a été mis à jour à l'aide de la méthode PCAF, et la maturité carbone du portefeuille a été évaluée à l'aide de la méthode PMDR pour la 1^{ère} fois cette année.

Alignement à la taxonomie européenne et combustibles fossiles

iXO Private Equity a travaillé au cours des derniers mois sur l'élaboration d'une stratégie qui permettrait à terme de mesurer l'alignement des investissements réalisés par les FPCI qu'elle gère à la Taxonomie. A ce stade, iXO Private Equity n'est toutefois pas encore en mesure de communiquer sur l'échéance de ces travaux. De fait, iXO Private Equity n'est pas non plus en mesure de communiquer la part des encours alignés à la Taxonomie ni la part des encours des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles.

Il est toutefois précisé qu'iXO Private Equity, a levé son premier fonds article 8, et a dans ce cadre étoffé sa liste d'exclusion sectorielle notamment concernant le charbon et les énergies fossiles conventionnelles et non conventionnelles. Au sein de ce fonds aucun investissement dans des

² Stratégie appliquée aux FPCI uniquement.

entreprises ayant une et/ou des activités dont plus de 20% de cette et/ou ces activités sont associées à l'extraction, la production, la vente, le stockage, le transport d'énergies fossiles conventionnelles et non conventionnelles (gaz de schiste, pétrole de schiste et sables bitumineux) n'est réalisé.

Alignement accord de Paris

Les sociétés, dans lesquelles les FPCI gérés par iXO Private Equity sont investis ont, comme toute entreprise, un impact sur le changement climatique. Ces impacts et risques sont étudiés lors de la phase de préinvestissement et des plans d'actions « Energies et gaz à effets de serre » sont définis et ajustés tout au long de l'investissement.

Émissions financées du portefeuille FPCI

Les émissions financées d'iXO Private Equity évoluent d'une année sur l'autre. Elles tiennent compte des mouvements sur le portefeuille (entrées et sorties) mais également des ajustements ou précisions apportées aux bilans carbone des sociétés (en termes de données réelles, de scopes, de périmètre de couverture, de premières évaluations des émissions carbone réalisées, etc...). Dans ce cadre-là, iXO Private Equity a réalisé un travail approfondi de mise à jour des données concernant les émissions financées de ses FPCI, afin d'obtenir une vision précise de l'empreinte carbone financée d'iXO Private Equity au cours de l'année 2023/2024³.

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

122 422 tCO2e

Périmètre :

27 participations

Du 01/07/2023 au 30/06/2024

147 641 tCO2e

Périmètre :

28 participations
(2 entrées et 1 sortie)

En 2023/2024, dans le cadre de sa stratégie environnement, iXO Private Equity a poursuivi ses actions afin de :

- Mesurer, comprendre et piloter les émissions financées issues du portefeuille des FPCI qu'elle gère,
- Accompagner les participations dans leur maturité carbone et la mise en place de leur trajectoire de décarbonation.

La méthode PCAF⁴- Partnership for Carbon Accounting Financials a été utilisée pour le calcul des émissions financées issues du portefeuille des FPCI. Cette méthode calcule les émissions financées allouées aux sociétés de gestion en multipliant un facteur d'attribution par les émissions absolues de chaque entreprise en portefeuille, et en additionnant ces valeurs pour obtenir un total agrégé à l'échelle de l'ensemble des participations détenues.

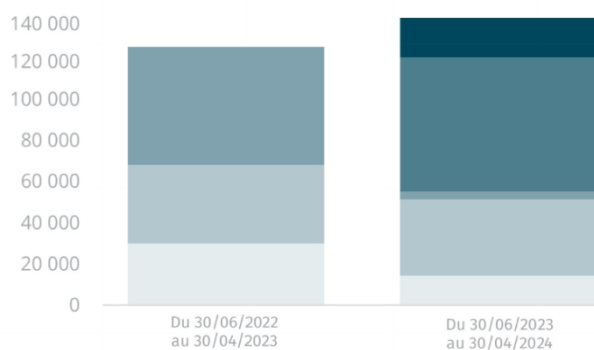
³ Pour l'heure, iXO Private Equity n'est pas en mesure de communiquer sur des objectifs quantitatifs à horizon 2030 mais cherche à sensibiliser toutes les sociétés du portefeuille des FPCI à la nécessité de prendre en compte ces éléments et faire les efforts nécessaires pour être plus vertueuses dans le domaine.

⁴ Les détails concernant la méthode PCAF sont disponibles en annexes.

Maturité carbone des participations du portefeuille FPCI

Afin d'avoir une visibilité et de pouvoir piloter la maturité carbone de nos FPCI, et afin d'accompagner au mieux les sociétés du portefeuille de ces FPCI sur les enjeux climatiques, nous avons décidé, cette année, de travailler avec la méthode PMDR - Private Market Decarbonisation Roadmap⁵. Codéveloppée par l'Initiative Climat International - iCI et la Sustainable Markets Initiative, cette feuille de route vise à établir un langage commun pour les acteurs financiers sur la décarbonation des portefeuilles. Cette méthode séquence la maturité carbone d'une entreprise en 5 étapes. Vous trouverez sur le graphique ci-dessous, l'évolution, de façon consolidée, de la maturité des participations des 4 FPCI.

ÉMISSIONS FINANCIÉES



Au 30/06/2024 :

- **3** sociétés ont lancé leur bilan carbone (scopes 1, 2 et 3)
- **16** sociétés ont finalisé leur bilan carbone
- **8** sociétés sont en cours de définition de leur plan de décarbonation
- **7** sociétés sont en cours de réalisation de leur plan de décarbonation

5 CATÉGORIES qualifiant la maturité climat d'une entreprise y sont détaillées :

- Pas de bilan carbone engagé / réalisé
- En cours de collecte des données pour le 1^{er} bilan carbone
- Bilan carbone réalisé
- Élaboration du plan décarbonation en cours
- Application du plan de décarbonation

À noter : au 30/06/2024, 100% des sociétés étant rentrées dans le portefeuille au cours des 12 derniers mois ont engagé ou réalisé leur bilan carbone.

Grâce à cette méthode, nous pouvons visualiser que la maturité carbone des sociétés évaluées a progressé au cours des deux dernières années. Et pour aller plus loin dans notre analyse et accompagner au mieux les participations, nous élaborons actuellement un indice de maturité du bilan carbone pour évaluer la pertinence et le degré de maturité des bilans carbone des sociétés.

Pour information, iXO Private Equity a aussi réalisé un bilan carbone sur les 3 scopes hors émissions financées.

⁵ Les détails concernant la méthode PMDR sont disponibles en annexes.

Alignement biodiversité

Les sociétés dans lesquelles les fonds gérés par iXO Private Equity sont investis, sont susceptibles d'avoir, comme toute entreprise, des impacts et des dépendances en lien avec la biodiversité.

En 2023/2024, dans le cadre de sa stratégie environnement ⁶, iXO Private Equity a poursuivi ses actions en lien avec la biodiversité.

Cette année, IXOPE a souhaité mettre à jour et affiner sa cartographie des impacts et dépendances biodiversité. Dans le cadre de la campagne de reporting annuelle, plusieurs questions spécifiques liées à la biodiversité ont été soumises à chaque participation. Grâce à leur travail de collecte, nous avons pu compléter la cartographie 2022/2023.

Tout comme pour les émissions financées, nous avons mis à jour le périmètre de l'étude, en prenant en compte les mouvements au sein des portefeuilles des FPCI, et nous avons également pris en compte tout le travail de mise à jour des bilans carbone de chaque société.

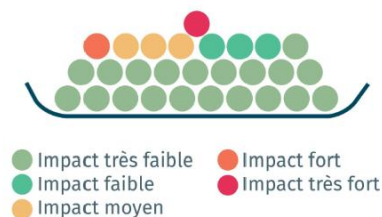
Cette analyse plus détaillée fait ressortir une empreinte biodiversité annuelle représentant l'équivalent de 130 hectares d'espaces naturels terrestres consommés par les sociétés des portefeuilles de nos FPCI au 30/06/2024.

Impacts

Analyse des impacts des participations - FPCI sur la biodiversité - l'outil Global Biodiversity Score - GBS⁷ a été utilisé pour réaliser cette analyse.

- **92%** de l'empreinte biodiversité totale du périmètre d'étude sont des **impacts indirects** :
 - **69%** étant lié à **l'amont**,
 - **23%** étant lié à **l'aval**.

Les niveaux d'impacts sur la biodiversité des entreprises du périmètre d'étude sont :



Les 3 principaux gisements de réduction d'impacts sur la biodiversité par les entreprises du périmètre d'étude concernent :

- L'usage des sols,
- Le changement climatique,
- Les pollutions.

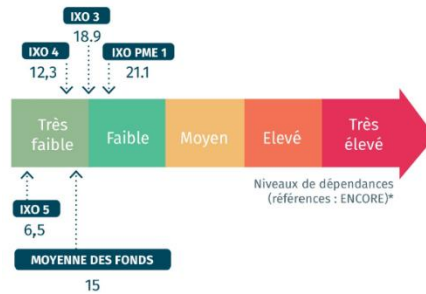
⁶ Stratégie appliquée aux FPCI uniquement.

⁷ Les détails concernant les outils GBS et ENCORE sont disponibles en annexes.

Dépendances

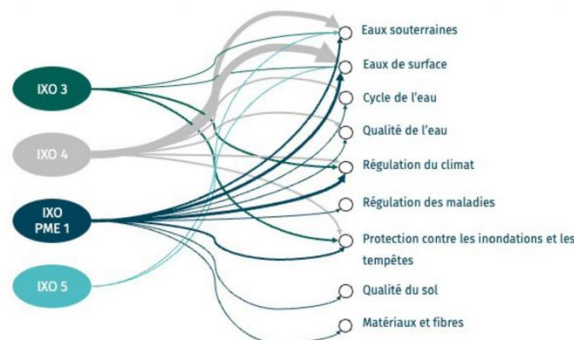
Analyse des dépendances des participations - FPCI vis-à-vis de la biodiversité - Outil GBS et base de données ENCORE.

Le niveau de dépendance moyenne des entreprises du périmètre, à l'ensemble des services écosystémiques est très faible à faible avec une moyenne de 15/100. Les services relatifs à la ressource en eau figurent parmi les plus critiques.



À noter que, 61% du portefeuille présente une vulnérabilité élevée ou très élevée à au moins un service écosystémique.

Niveaux de dépendance critiques des fonds vis-à-vis des services écosystémiques :



iXO Private Equity a également réalisé une évaluation financière des risques liés à la biodiversité. Par exemple, concernant l'exposition actuelle du portefeuille des FPCI qu'elle gère aux risques de transition, **6,6% des investissements sont réalisés dans des entreprises ayant des impact forts ou très forts sur la biodiversité**. Dans la continuité de cette démarche, un plan d'actions biodiversité va être défini au cours de l'année 2025 ⁸.

⁸ Pour l'heure, iXO Private Equity n'est toutefois pas en mesure de communiquer sur des objectifs quantitatifs à horizon 2030 mais cherche à sensibiliser toutes les sociétés du portefeuille des FPCI à l'importance de ces éléments et à faire les efforts nécessaires pour être plus vertueuses dans le domaine.

4- Notre politique d'Engagement Actionnarial

Cette Politique a pour but de présenter la stratégie d'iXO Private Equity en matière d'engagement actionnarial et d'investissement sur le long terme.

Le suivi de la stratégie, des performances financières et non financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social et environnemental et de gouvernance d'entreprise

Le suivi de la part de iXO Private Equity couvre la stratégie générale de la participation, ses résultats financiers, les risques financiers et opérationnels, la structure du capital, l'impact social et environnemental ainsi que la gouvernance d'entreprise (« ESG »).

Dans le cadre de sa mission de suivi, iXO Private Equity a la responsabilité de participer aux réunions des organes sociaux de la société dans les instances de gouvernance et des assemblées générales. Si les conditions de l'investissement réalisé le permettent, iXO Private Equity demande systématiquement un siège aux instances de gouvernance dans les sociétés.

En effet, iXO Private Equity aborde au moins une fois par an les aspects ESG en Conseil de Surveillance.

L'accompagnement et le dialogue avec les équipes dirigeantes des sociétés

Chez iXO Private Equity, le dialogue et l'engagement avec les sociétés en portefeuille de l'ensemble des fonds qu'elle gère sont des éléments centraux. Qu'iXO Private Equity intervienne en tant qu'actionnaire majoritaire ou minoritaire, un responsable dédié est systématiquement nommé pour chaque participation. Ce dernier assure un suivi régulier, garantissant une relation étroite et proactive avec les sociétés afin de veiller à la bonne mise en œuvre des orientations stratégiques et des engagements pris. Ainsi, iXO Private Equity accompagne activement les sociétés dans la mise en œuvre de leur stratégie, la gestion des risques ainsi que l'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) pour le périmètre FPCI.

Les thématiques ESG sont abordées régulièrement avec les participations, permettant ainsi de favoriser le progrès et de créer de la valeur.

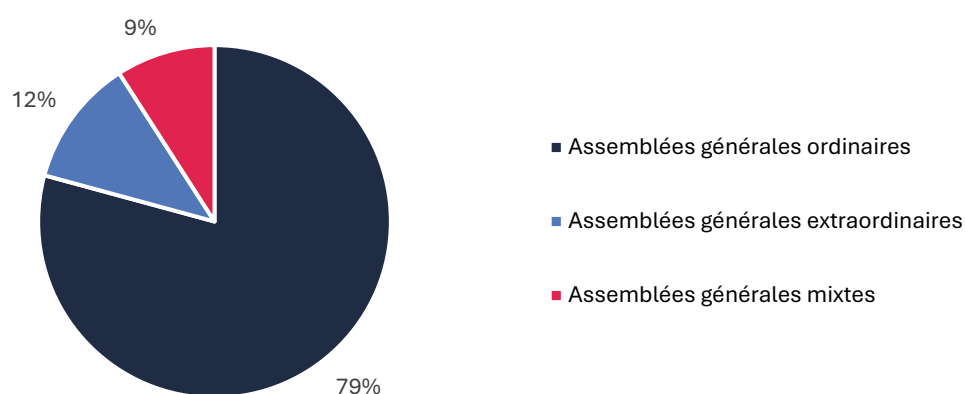
De plus, chaque année, nous identifions avec les participations de nos FPCI des KPIs et axes ESG prioritaires à suivre. Pour les participations de notre fond IXO 5, fond article 8, des axes spécifiques supplémentaires sont identifiés.

L'exercice des droits de vote

La politique des droits de vote d'iXO Private Equity a pour but de favoriser les projets d'entreprise, la création de valeur et le développement d'activités économiques dans des conditions rentables, pérennes et équitables. Elle encouragera la mise en place des principes de bonne gouvernance et de déontologie professionnelle, d'une politique sociale et la protection de l'environnement. iXO Private Equity votera dans l'intérêt exclusif des investisseurs des FPCI et des FIP qu'elle gère.

Sur l'année 2023-2024, iXO Private Equity a exercé ses droits de vote sur le périmètre suivant, via participation directe aux assemblées générales. Le taux participation était de 100% et se décompose comme suit :

	Total
Périmètre initial d'Assemblées Générales	77
Nombre d'Assemblées Générales votées	77
Taux de participation	100%



La coopération avec les autres actionnaires

iXO Private Equity entretient un dialogue régulier avec les autres actionnaires des sociétés en portefeuille à travers divers canaux (réunions, conférences téléphoniques). Cela permet de s'aligner sur des positions communes, lorsque cela est envisageable, tout au long de l'exercice ou lors des assemblées générales.

La communication avec les parties prenantes pertinentes

iXO Private Equity entretient un dialogue continu avec les institutions françaises et internationales promouvant l'investissement responsable. La politique d'investissement responsable d'iXO Private Equity intègre ses engagements volontaires, en tant que signataire de divers textes à cette fin (*cf page 3 du présent document*).

Par ailleurs, pour ses FPCI, iXO Private Equity met à disposition de ses souscripteurs un extranet dédié, leur permettant d'accéder au rapport de gestion.

En complément, le rapport RSE de la société de gestion est également disponible en libre accès sur son site internet, offrant ainsi une transparence totale sur ses engagements en matière de responsabilité sociétale.

La prévention et la gestion des conflits d'intérêts

Afin de gérer au mieux les conflits d'intérêt, iXO Private Equity a mis en place un règlement de déontologie qui rappelle à l'ensemble des membres du personnel et de ses dirigeants, qu'ils agissent au titre de leurs fonctions au sein de la société de gestion et s'engagent à respecter la loi et les règles déontologiques et éthiques en vigueur qui régissent leur profession.

Les membres d'iXO Private Equity, exercent leurs fonctions dans le souci permanent de la primauté des intérêts des souscripteurs et des sociétés des portefeuilles de l'ensemble des fonds gérés, ce qui implique loyauté, confidentialité, neutralité, compétences et diligences.

La procédure interne de gestion des conflits d'intérêts encadre notamment toute situation présentant un potentiel conflit d'intérêts entre les salariés et/ou dirigeants de la société de gestion, la société de gestion elle-même, les FPCI et FIP gérés, les participations détenues par ces fonds, les prestataires extérieurs et/ou toute autre personne physique ou morale.

Les salariés et les dirigeants d'iXO Private Equity doivent se conformer aux règles établies par la société de gestion en matière de lutte contre la corruption et le trafic d'influence lorsqu'ils acceptent des cadeaux ou des invitations de tiers tels que les dirigeants de sociétés cibles ou investies, les fournisseurs ou les intermédiaires pendant l'exercice de leurs fonctions. Chaque salarié ou dirigeant est tenu d'évaluer la pertinence de tout cadeau ou invitation qui lui est offert, en tenant compte de critères tels que sa valeur, sa nature (pouvant éventuellement nuire à l'image du salarié ou d'iXO Private Equity) et la fréquence des offres similaires de la part de la même personne. Les employés doivent refuser systématiquement les cadeaux en espèces, ainsi que les cadeaux ou invitations onéreux susceptibles d'influencer ou de compromettre la relation d'affaires établie. De plus, les employés doivent signaler tout conflit d'intérêts avéré ou potentiel à un membre du Directoire, au RCCI ou au Contrôleur de gestion.

Annexe 1 : liste des produits financiers Article 8 et 9 SFDR

Article 8 SFDR, soit 18% de l'encours total sous gestion : FPCI IXO 5

Article 6 SFDR, soit 82% de l'encours total sous gestion :

- FIP APL 2012
- FIP APL 2013
- FIP APL 2014
- FIP APL 2015
- FIP APL 2016
- FIP APL 2017
- FIP APL 2018
- FIP APL 2019
- FIP APL 2020
- FIP APL 2021
- FIP APL 2022
- FIP APL 2023
- FIP IXO DEVELOPPEMENT 4
- FIP IXO DEVELOPPEMENT 6
- FIP IXO DEVELOPPEMENT 7
- FIP IXO DEVELOPPEMENT 8
- FIP IXO DEVELOPPEMENT 9
- FPCI IXO 3
- FPCI IXO 4
- FPCI IXO PME 1
- FPCI IXO CO-INVEST BA

Article 9 SFDR : N/A

Annexe 2 : liste exclusion IFO 5 – Article 8 selon le règlement SFDR

Le FPCI IFO5 n'effectue pas d'investissement dans et/ou ne finance pas d'entreprise qui, au moment de l'investissement du Fonds, et dès lors que la société de gestion en a connaissance au jour de l'investissement, a pour activité principale :

- le financement de la production et du commerce des armements dits controversés, à savoir les mines antipersonnel, les armes à sous-munitions, les armes nucléaires, les armes biologiques et chimiques, étant toutefois entendu que cette restriction ne s'applique pas dans la mesure où ces activités font partie de ou sont accessoires aux politiques explicites de l'Union européenne,
- une ou des activités liées à des systèmes de défense lorsqu'il existe des risques non maîtrisés de corruption, de détournement, ou de violations graves et massives des droits de l'homme, étant toutefois entendu que cette restriction ne s'applique pas aux entreprises respectant les règles de l'Union européenne et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord sous réserve que de telles activités soient limitées à, au plus vingt (20%) de leur chiffre d'affaires (tel qu'apprécié dans les comptes de leur dernier exercice comptable),
- la production et le commerce de tabac et de produits équivalents (e.g. cigarettes électroniques),
- une et/ou des activités dont plus de vingt pour cent (20%) de cette et/ou ces activités (tel qu'apprécié dans les comptes de leur dernier exercice comptable) sont associés à l'extraction, la production, la vente, le stockage, le transport d'énergies fossiles conventionnelles et non conventionnelles (gaz de schiste, pétrole de schiste et sables bitumineux), étant toutefois entendu que cette restriction ne s'appliquera pas aux prestataires de services et/ou entreprises engagées dans la distribution et/ou la vente d'une large gamme de produits et fournissant des services et/ou des produits à des clients engagés dans l'extraction, la production, la vente, le stockage, le transport d'énergies fossiles conventionnelles et non conventionnelles (gaz de schiste, pétrole de schiste et sables bitumineux) sous réserve que les prestataires de services et/ou entreprises susvisées limitent leur propre impact sur les énergies fossiles,
- une activité liée directement à la production et/ou au financement de boissons alcooliques distillées et/ou toute autre activité connexe dès lors que l'entreprise correspondante tire plus de trente (30%) pour cent de son chiffre d'affaires de telle(s) activité(s) (tel qu'apprécié dans les comptes de leur dernier exercice comptable),
- l'exploitation de casinos, de jeux d'argent et de hasard et entreprises équivalentes,
- la prostitution et la conception, la distribution et/ou la vente de pornographie,
- la production et la création d'organismes génétiquement modifiés (OGMs), sauf à des fins de recherche ou thérapeutiques.

Font également partie de la politique d'exclusion, les entreprises qui, au moment de l'investissement par le FPCI IFO 5, ne respecteraient pas :

- les dix principes relatifs aux droits de l'homme, aux normes du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption figurant dans le Pacte Mondial des Nations Unies,
- les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives à la liberté d'association et la reconnaissance, effective du droit de négociation collective, l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants, l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession,
- la convention CITES sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

Annexe 3 : Méthodologies utilisées

Méthode PCAF – Partnership for Carbon Accounting Financials

Dans le secteur financier, selon la méthodologie PCAF (Partnership for Carbon Accounting Financials), il est d'usage de calculer les émissions financées allouées aux sociétés de gestion en multipliant un facteur d'attribution par les émissions absolues de chaque entreprise en portefeuille, puis en additionnant ces valeurs pour obtenir un total agrégé à l'échelle de l'ensemble des participations.

RÈGLE GÉNÉRALE DE CALCUL DES ÉMISSIONS FINANCIÉES

$$\text{Financed emissions} = \sum_i \text{Attribution factor}_i \times \text{Emissions}_i$$

(with 1 = borrower or investee)

↓

$$\frac{\text{Outstanding amount}}{\text{Total equity + debt}_i}$$

Méthode PMDR – Private Markets Decarbonisation Roadmap

La méthode PMDR est une feuille de route destinée aux fonds d'investissement privés pour suivre et communiquer les progrès de décarbonation des entreprises en portefeuille. Elle repose sur une échelle d'alignement qui classe les entreprises en fonction de trois critères : les actions concrètes de réduction des émissions, l'existence d'un plan clair vers le net zéro et le rôle de l'entreprise dans la transition bas carbone. Ce cadre flexible permet aux fonds d'adapter les indicateurs à leur contexte tout en utilisant un langage commun, favorisant la transparence et la comparaison. Développé en collaboration avec des experts et des institutions, le PMDR aide les fonds à mesurer et à piloter l'impact environnemental de leurs investissements.

Outil GBS – Global Biodiversity Score

Le GBS (Global Biodiversity Score) est un outil développé par CDC Biodiversité, qui permet aux entreprises et aux institutions financières de mesurer l'impact de leurs activités sur la biodiversité tout au long de leur chaîne de valeur. Il quantifie le lien entre les activités économiques et les principales pressions exercées sur la biodiversité.

Outil ENCORE – Global Biodiversity Score

ENCORE est un outil développé par le Natural Capital Finance Alliance, conçu pour identifier les impacts et les dépendances des secteurs économiques vis-à-vis de la nature.



Siège social
34 rue de Metz
31 000 Toulouse

Bureaux de Marseille
113 rue de la République
13 002 Marseille

Bureaux de Bordeaux
5 rue Fénélon
33 000 Bordeaux

Bureaux de Lyon
28 rue de la République
69 002 Lyon

●
05 34 417 418
contact@ixope.fr
www.ixope.fr

